

Royaume-Uni : Najirul M. et Syed A., condamnés pour viol , autorisés à passer Noël en famille

écrit par Christine Tasin | 26 décembre 2019



En Angleterre, ça ne s'arrange pas... Malgré les affaires de Telson (entre autres) qui ont défrayé la chronique, la justice continue de relativiser les choses et de préférer le violeur à la violée. 2 violeurs, condamnés à de la prison, bénéficient donc d'une liberté sous caution jusqu'au premier février...



Deux employés de restaurant qui ont violé une inconnue dans une voiture après s'être caché dans un centre-ville à la recherche de victimes ont été autorisés à passer Noël à la maison avec leurs familles

Najirul Miah, 21 ans, et Syed Ahmed, 22 ans, ont attaqué une femme qui est montée dans un véhicule avec eux après qu'elle eut perdu son amie et que la batterie de son téléphone soit morte lors d'une soirée à Sunderland.

La Cour de la Couronne de Newcastle a appris qu'elle avait proposé de payer les deux hommes pour la ramener chez elle alors qu'elle ne pouvait pas trouver de taxi agréé.

Les agresseurs l'ont conduite dans une rue déserte à Hendon, où elle a été violée par les deux hommes, qui l'ont traitée « comme un morceau de viande », puis « jetée par terre comme un morceau de détritrus », à des kilomètres de chez elle.

Pendant l'épreuve, on lui a dit « tu vas devoir faire ça », « sois une bonne femme » et « fais ce qu'on te dit ».

Miah, d'Ashwood Terrace, Sunderland, a nié deux infractions de viol et une d'agression sexuelle et Ahmed, de Chester Street East, Sunderland nie l'accusation de viol et le vol des biens de la passagère.

Les deux hommes ont nié avoir été accusés d'enlèvement et

séquestration.

En raison de leurs démentis, la femme a dû revivre son épreuve depuis la barre des témoins à trois reprises.

Le premier procès a abouti à la suspension du procès et un deuxième procès a été interrompu pour des raisons juridiques.

.

Après un troisième procès, Miah a été reconnu non coupable de l'accusation d'enlèvement, mais les 2 hommes ont été reconnus coupables de toutes les autres infractions.

Le juge Sarah Mallett a ajourné leur peine jusqu'en février prochain et a autorisé les violeurs, qui ont maintenant reçu l'ordre de signer le registre des délinquants sexuels, à bénéficier d'une mise en liberté sous condition jusqu'à cette date.

.

Les 2 hommes ont reçu l'ordre de remettre leur passeport avant 18 heures le vendredi 20 décembre, ne doivent pas contacter leur victime et doivent respecter le couvre-feu comme condition de sa libération sous caution.

La juge a déclaré: « *En raison de leur âge, de leur situation familiale stable, et de la période de fête, je vais augmenter leur caution, pour être juste.*

« *C'est vraiment et il ne faut rien y lire, à part que je suis disposée à retarder l'inévitable peine de prison.*

« *Je prévois que ces accusés seront présents. Ils ne feraient qu'empirer les choses s'ils ne le faisaient pas, je suis sûr qu'ils le savent. De même, si des efforts sont faits pour contacter la victime ou tout autre témoin, les choses ne feront qu'empirer.* »

.

La juge Mallett a dit aux hommes qu'ils pouvaient « mettre de l'ordre dans leurs affaires » et a ajouté: « *Je vais prolonger votre caution, c'est inhabituel mais je m'attends à ce que vous veniez le 7 février pour votre peine.*

« Si vous ne le faites pas, tout ce que vous ferez sera ajoutée à la peine que vous purgerez.

« Vous savez que vous allez revenir pour une peine privative de liberté. »

Le procureur Paul Cleasby a déclaré au tribunal que la femme s'était retrouvée séparée d'une amie avec qui elle avait l'intention de partager un taxi avec elle après une soirée se terminant aux aurores le 10 avril 2016.

La victime a déclaré à la police: « *Je marchais partout, je le cherchais, mon téléphone portable était mort, je n'avais pas de batterie pour appeler un taxi.*

« Il était vraiment tard, il n'y avait pas beaucoup de monde et pas beaucoup de taxis. »

La femme a déclaré qu'elle avait remarqué ce qu'elle croyait être des taxis sans permis opérant dans la région et qu'elle était montée dans une voiture qu'elle avait vue garée à proximité.

Elle a ajouté: « *Il y en avait deux assis à l'avant. Évidemment, si je n'avais pas été ivre, j'aurais réfléchi à deux fois.*

« Ils ont dit qu'ils allaient me ramener chez moi et que je devais leur donner de l'argent.

« J'ai dit » ok, j'ai beaucoup d'argent dans mon sac « . »

La femme a dit que lorsqu'elle est montée à l'arrière du véhicule, elle s'est immédiatement sentie « intimidée », puis les hommes ont commencé à dire que sa maison était trop éloignée pour le montant d'argent qu'elle avait, alors elle

a remis son sac à main complet.

Elle a dit que les hommes lui ont alors dit qu'elle devrait payer en commettant des actes sexuels.

Elle a ajouté: « Ils conduisaient très, très vite à l'époque.

« *Je pensais 'j'ai des ennuis ici' et j'avais la tête sur les genoux parce que j'avais peur.*

« *Je ne savais pas où j'allais, j'avais juste la tête baissée.*

« *J'ai réalisé que je m'étais mis dans une situation stupide.*

« *Je ne suis montée dans la voiture que parce que je n'avais aucun moyen de rentrer à la maison.*

« *Au début, je pensais que c'était un taxi quand ils ont dit qu'ils me ramèneraient à la maison et ont juste dit de leur donner de l'argent. »*

La femme a dit qu'elle avait été emmenée « au milieu de nulle part », où chaque homme a tour à tour l'a violée à l'arrière de la voiture, alors qu'elle était « stupéfaite et sous le choc ».

Elle a dit pendant l'épreuve qu'elle avait « peur » et que les agresseurs présumés se sont parlé « sur un ton de colère » et dans une langue différente.

Elle a ajouté: « *Je ne pouvais pas sortir de la voiture. »*
La femme a déclaré après l'attaque qu'elle avait été traînée hors de la voiture et a ajouté: « *Ils sont juste partis, très vite, et m'ont laissée là. »*

Elle a dit qu'elle était « vraiment bouleversée » après l'attaque et a passé environ 25 minutes à frapper aux portes

des maisons pour obtenir de l'aide.

M. Cleasby avait déclaré au tribunal: « *Si elle avait été sobre, elle aurait, bien sûr, réfléchi à l'approche de ce véhicule, mais elle était affectée par l'alcool et ne pensait pas correctement.*

.
L'accusation affirme qu'elle était dans un état particulièrement vulnérable et les accusés, qui étaient les occupants du véhicule, auraient immédiatement reconnu sa vulnérabilité.

«C'est le dossier de l'accusation selon lequel ces accusés se sont en fait garés à cet endroit pour viser des femmes ivres et vulnérables, afin de profiter de leur vulnérabilité et de commettre des délits sexuels contre elles.»

Au cours des interrogatoires de police et lors de leur témoignage devant le jury, les hommes ont affirmé que la femme avait proposé de commettre des actes sexuels en échange de son retour à la maison.

.

Traduction google

<https://www.sunderlandecho.com/news/crime/two-sunderland-restaurant-workers-who-raped-stranger-have-been-allowed-spend-christmas-home-their-families-1346748>